



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

**Déclaration de commencement
d'exécution**

Je soussigné(e),

en qualité de

maître d'ouvrage de l'opération relative à

conformément à l'arrêté préfectoral du

DÉCLARE QUE

l'opération ci-dessus désignée a reçu un commencement d'exécution au sens de l'article R2334-24 du code général des collectivités territoriales* le

consistant en :
(précisez quel a été le premier acte juridique passé : notification de marché, signature d'un devis, d'un contrat, etc)

Fait à

Le

Signature (Nom Prénom Qualité)

** Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération (bon de commande, ordre de service, devis signé, marché de travaux, décision d'affermissement d'une tranche conditionnelle de travaux etc...) ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux (art. R2334-24 du code général des collectivités territoriales). Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.*

Le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de début d'exécution pour achever l'opération, éventuellement prorogé de quatre ans maximum sur demande du bénéficiaire avant expiration de ce délai. L'opération est considérée comme terminée, aucune de demande de paiement de la part du bénéficiaire ne peut intervenir après expiration de ce délai.